PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CAISSE DESJARDINS DE BORDEAUX-CARTIERVILLE-SAINT-LAURENT TENUE LE 19 AVRIL 2023 À 19H30, VIRTUELLEMENT

PRÉSENCES
Madame Rimeh Daghrir, présidente du conseil d'administration
Madame Monique Charland, secrétaire du conseil d'administration
Madame Stéphanie Chamas, présidente du comité coopération
Madame Amélie Poupart, présidente du comité de mise en candidature
Monsieur Stéphane Lavoie, directeur général
Madame Martine Desaulniers, directrice performance financière, RH et soutien à la gestion
Monsieur André Savard, directeur gestion des risques et soutien aux opérations
Monsieur Quentin Delorme, directeur Support aux ventes et Intelligences d'affaires
Madame Elaine Labelle, conseillère développement durable et relation avec le milieu

•Nombre d'écoutes en direct: 38
•Membres qui ont exercé leur droit de vote: 749

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente, Rimeh Daghrir, déclare l'assemblée ouverte à 19h30. Elle présente les personnes qui l'assisteront dans son rôle. Monsieur Stéphane Lavoie, directeur général de la Caisse et madame Monique Charland, secrétaire du conseil d'administration. Cette dernière sera secondée dans ses fonctions par madame Élaine Labelle, conseillère développement durable et relation avec le milieu. À ceux-ci s'ajoutent, madame Stéphanie Chamas, présidente du comité coopération et madame Amélie Poupart, présidente du comité de mise en candidature.

Madame Daghrir tient à préciser que cette formule d'assemblée à distance implique que certains votes se feront en direct, alors que d'autres sujets feront l'objet de votation en différé au cours des quatre (4) prochains jours. Elle explique de quelle façon les gens vont devoir procéder s'ils souhaitent intervenir et poser des questions. La présidente rappelle que « seul un membre de plein droit de la Caisse » admis depuis au moins 90 jours pourra proposer et appuyer une proposition.

Comme à chaque année, monsieur Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement souhaite livrer un message aux membres. Une capsule vidéo est présentée.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

Par la suite, madame Daghrir explique les règles de fonctionnement et les différents boutons qui se retrouvent à l'écran. Elle mentionne de plus que les questions seront répondues à la toute fin de la présentation. Pour cette assemblée à distance, comme il y aura de la votation en direct, nous devons nommer deux scrutateurs, madame Daghrir recommande, madame Élaine Labelle et monsieur Quentin Delorme. Elle mentionne que nous avons besoin d'un proposeur et d'un secondeur pour appuyer cette proposition. Madame X propose d'adopter la recommandation et elle est appuyé par monsieur Y.

Madame Monique Charland fait la lecture de l'ordre du jour. Madame X propose d'adopter l'ordre du jour et elle est appuyée par monsieur Y.

Madame Daghrir rappelle que comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Comme les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, on ne fera pas de lecture ni de résumé. Madame X propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée de 2022 et elle est appuyée par monsieur Y.

3. Retour sur l'année 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration

Madame Daghrir débute par la présentation des membres du conseil d'administration. Elle poursuit avec un résumé des différentes réalisations de 2022 de la caisse et du Mouvement. Alors que nous observons une poussée de l'inflation qui déstabilise beaucoup de gens et que se loger coûte de plus en plus cher, Desjardins est déterminé à jouer son rôle de leader. Et dans ce contexte, agir comme leader socioéconomique, c'est d'abord être une force positive, rassurante et inspirante pour nos membres et nos clients.

Le Fonds du Grand Mouvement est l'une de nos initiatives phares pour contribuer à la relance socioéconomique et à la vitalité des régions. Doté d'une enveloppe de 250 M$, ce fonds soutiendra des projets structurants jusqu'en 2024. Dans la région administrative est et ouest de Montréal, ce sont dix projets qui ont été soutenus par ce fonds en 2022. Un de ceux-ci est rattaché à notre Caisse, il s'agit d'un projet déposé par le Centre d'encadrements pour jeunes femmes immigrantes, le Centre d'innovation pour femmes afroentrepreneures qui s'est vu octroyé un montant de 360 000 $ sur 6 ans.

L'entrepreneuriat est un puissant facteur d'innovation, de productivité, de création d'emplois et de croissance économique. Nous reconnaissons le rôle fondamental que jouent les entrepreneurs sur la vitalité de notre milieu et nous nous sommes dotés d'outils pour les soutenir. Par l'entremise du Fonds C nous accordons une aide financière non remboursable pouvant atteindre 20 000 $ aux entreprises qui

veulent réaliser des projets de croissance ou de transformation. En 2022, ce sont 35 000 $ qui ont été octroyés à 4 entreprises de notre milieu grâce à ce fonds.

Avec le contexte incertain dans lequel nous sommes plongés, nous avons été plus actifs et plus créatifs que jamais pour soutenir nos membres dans leur autonomie financière. Que ce soit par l'intermédiaire de nos produits financiers, de nos services-conseils omnicanaux, de nos outils – notamment en ligne – et de nos contenus éducatifs, nous avons été présents pour que vous puissiez maintenir votre capacité à gérer votre quotidien de manière durable et à réaliser vos ambitions.

Notre implication envers la jeunesse demeure une priorité chez Desjardins. Avec notre programme phare « Tous engagés pour la jeunesse » nous avons mis de l'avant des milliers d'initiatives au bénéfice des jeunes à l'échelle locale et à celle du Mouvement. Tous ces gestes représentent 80 M$ d'investissement seulement pour l'année 2022.

Au chapitre des nouveautés, mentionnons tout d'abord la refonte de la ristourne jeunesse. Autrefois réservée aux jeunes participants à la Caisse scolaire, la ristourne jeunesse est depuis le 1er janvier 2022 accessible à tous les membres âgés de 5 à 17 ans. On parle de 280 000 jeunes québécois et ontariens qui ont bénéficié de ce changement. Seulement pour notre caisse cela représente 7 532 jeunes qui ont vu leur persévérance et leur assiduité dans leurs efforts d'épargne récompensés.

Nous continuons également d'appuyer des milliers de jeunes avec des bourses pour tous les niveaux d'études. Nous sommes plus que jamais convaincus qu'un coup de pouce financier peut jouer un rôle décisif dans la poursuite de leurs études.

En 2022 notre caisse a remis au total 62 bourses via nos différents programmes et ce pour un total de 58 000 $.

Nous continuons également l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans nos activités et notre modèle d'affaires.

3.2 RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Madame Daghrir fait le bilan de la surveillance relative aux trois règles déontologiques. Elle mentionne :

•Qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée ;
•Que les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent ;

•Que la Caisse n’a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier

Avant de passer la parole à monsieur Stéphane Lavoie pour la présentation des faits saillants du rapport annuel, deux capsules vidéo sont présentés. La première présentant les résultats financiers du Mouvement Desjardins est diffusée et la seconde est en lien avec les résultats financiers de la Caisse.

Monsieur Stéphane Lavoie revient sur les principaux faits saillants du rapport annuel. Avec plus de 3,44G $ en volume d’affaires sous gestion et un actif au 31 décembre 2022 de 1,8G $ et des excédents net après ristournes aux membres de 10,17 M$, la Caisse est en bonne position dans son marché.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Madame Stéphanie Chamas vient faire état du bilan de la distinction coopérative. En 2022, la caisse a remis un montant de 560 790 $ dans différents projets dont 325 156 $ via notre Fonds d’aide et 235 634 $ en dons et commandites. Grâce au Fonds d’aide au développement du milieu, la caisse appuie un grand nombre d’organismes et d’institutions qui jouent un rôle essentiel auprès de la population en contribuant au développement durable de la communauté. Nous avons soutenu des initiatives porteuses dans différents secteurs d’activités.

4. Période de questions

Monsieur X veut savoir si tous nos conseillers ont suivi la certification en investissement responsable. Monsieur Lavoie mentionne que oui.

5. Propositions soumises au vote

Madame Daghrir mentionne que comme la ristourne Desjardins évolue au fil des ans, une capsule vidéo présente cet élément distinctif de notre coopérative.

Le directeur général rappelle que toute la documentation de référence est disponible en cliquant sur le bouton « DOCUMENTS » sous la fenêtre vidéo. Elle est également disponible sur le site Internet de la Caisse.

Les excédents avant ristournes aux membres se chiffrent à 10 173 k$. Il explique la recommandation du conseil d’administration concernant la répartition. Maintenant que la recommandation est connue, Madame Daghrir mentionne que nous avons besoin d’un proposeur et d’un secondeur. Monsieur X propose la recommandation de partage des excédents, il est appuyé par madame Y. Madame Daghrir mentionne que cette proposition sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir.

Nous sommes maintenant rendus à l'adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, d'une somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristournes.

Monsieur Lavoie mentionne que la proposition de versement pour l'année 2022 est de 3 004 336 $, soit 2 654 336 $ en ristourne aux membres et 350 000 $ pour le Fonds d'aide au développement du milieu. Après avoir expliqué le partage et les taux de ristournes, madame Daghrir mentionne que nous avons besoin d'un proposeur et d'un appuyeur. Monsieur X propose la recommandation de versements, il est appuyé par madame Y Cette proposition concernant le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et le versement de sommes au FADM et des taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et les discussions de ce soir.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Nous allons débuter par nommer les officiers en vue des élections. Mme Daghrir mentionne que n'étant pas en élection et en tant que présidente du conseil d'administration, tel que le prévoit notre règlement, j'agirai comme présidente d'élection. Tout comme pour le poste de présidente, si la secrétaire n'est pas candidate à l'élection, elle est nommée d'office comme secrétaire en vue des élections, Monique Charland est donc nommée secrétaire d'élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Madame Amélie Poupart vient rappeler la démarche du profil collectif enrichi. La confiance des membres envers le conseil d'administration de la Caisse est primordiale. Les membres s'attendent à ce que le conseil soit formé de personnes qui leur ressemblent et qui possèdent collectivement les qualités et les compétences nécessaires pour bien représenter leurs intérêts et s'assurer que la Caisse soit bien gérée. C'est pourquoi votre conseil d'administration se donne chaque année des cibles de compétences et de représentativité, qu'on appelle le profil collectif enrichi. Le conseil d'administration met donc à jour chaque année son profil collectif en fonction de sa réalité et ses besoins et détermine les critères recherchés. Ce sont ces critères qui ont été communiqués aux membres lors de l'appel de candidatures.

Pour l'assemblée générale de cette année, madame Poupart présente le rapport en vue de l'élection des membres du conseil d'administration. Elle rappelle dans un premier temps que conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 20 janvier 2023 de la façon suivante:

•Affichage dans tous nos établissements
•Sur notre microsite
•Sur notre page Facebook

Pour l'assemblée générale de cette année, 5 postes sont à combler et le conseil d'administration était plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- Des personnes ayant des compétences en droit
- Autres compétences du profil collectif : Finances, comptabilité, RH, relations industrielles, communications, sciences sociales, économie, éducation
- 1 femme et 4 hommes pour maintenir la parité. Les personnes non binaires sont également invitées à soumettre leur candidature.

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu 8 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins. Une personne s'est retirée à la dernière minute, nous avons donc 7 candidats.

Nous avons reçu la candidature de :

Monsieur Achraf Al-Al-Sultan Al-Ghouri ;
Monsieur El-Amine Aissa Mebrek ;
Monsieur Pierre Gince ;
Monsieur Seydou Keita ;
Monsieur Kelvin Mo ;
Monsieur Minh Dat Nguyen ;
Monsieur Serge Rioux.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

Avant de procéder à l'élection des membres du conseil d'administration, nous avons demandé à chacune de ces personnes de préparer une courte présentation orale, d'un maximum de 2 minutes.

Les allocutions se font en fonction du nom de famille du candidat. Les 7 personnes se présentent à tour de rôle.

5.2.4 Élection par votation

Tel que mentionné en début d'assemblée, l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Madame Daghrir donne des précisions afin que les membres puissent exercer leur droit de vote en différé.

Dès la fin de la présentation et au cours des 4 prochains jours, les membres sont appelés à voter sur les éléments suivants, soient :

- la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes
- l'élection des membres du conseil d'administration

Elle rappelle que seuls les membres de plein droit pourront voter; que la réécoute de l'assemblée de ce soir sera possible par le biais du bouton « mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Même si des membres n'ont pas participé ce soir, ils pourront donc voter en toute connaissance de cause. Que toute la documentation de référence est également disponible sur le site Internet et que le rapport financier et le rapport annuel sont déjà disponibles sur le microsite de la Caisse, de même que la revue annuelle 2022 qui met en valeur les réalisations de la Caisse.

Pour voter, madame Daghrir invite les membres à aller sur AccèsD et cliquer sur le bouton (Mon vote). Des consignes sont disponibles pour enregistrer vos votes. Vous pouvez également accéder à la votation par le biais du site Internet de notre caisse, et même, sur la page d'accueil du desjardins.com. Pour être habileté à voter, vous devez d'abord être inscrits au service AccèsD. Vous pouvez le faire en contactant votre caisse. Notre plateforme de votation nous permettra de confirmer que vous répondez bien aux qualités requises en tant que membre de plein droit.

Madame Daghrir explique aux membres qu'ils pourront voter dès minuit ce soir, le 20 avril 2023, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23h59 le 23 avril. Dans les 24 à 48 heures après la fin de la période de votation, les votes seront alors publiés sur le site Internet de la Caisse et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra fin officiellement à l'assemblée générale annuelle. S'il y avait un vote négatif sur les propositions, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date, les membres en seraient alors informés.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Madame Daghrir remercie les membres de leur participation à cette assemblée. Elle rappelle que la publication des résultats de votes mettra officiellement fin à l'AGA, à moins d'un vote négatif auquel cas, le processus devra être repris une seconde fois.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le directeur général a été informé le 24 avril que la période de votation était terminée et que :

Sont élus à titre d'administrateur Messieurs Achraf Al-Al-Sultan Al-Ghouri ; El-Amine Aissa Mebrek; Pierre Gince; Seydou Keita et Serge Rioux.

Et que l'adoption de la répartition des excédents annuels a été acceptée à 93,99 % et que l'adoption du versement de ristournes, du versement de toutes sommes au FADM et des taux de ristournes avait été acceptée à 93,99 %.

L'assemblée est officiellement levée ce 25 avril 2023 à 16 h 41.

_____
Rimeh Daghrer, présidente

_____
Monique Charland, secrétaire